



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16513
30 avril 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEEE DU 27 AVRIL 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les nouvelles violations du droit humanitaire international commises par le régime iraquien.

Le mardi 24 avril 1984, les quartiers résidentiels des villes iraniennes méridionales d'Abadan et de Khorramchahr ont été soumis à des tirs d'artillerie iraqiens à longue portée, qui ont fait un blessé parmi la population civile et ont endommagé des bâtiments rénovés à Khorramchahr ainsi que 24 maisons d'habitation et commerces et un centre médical à Abadan.

Le 25 avril 1984, des avions de l'armée iraquienne ont bombardé les zones résidentielles de Piranshahr, dans l'ouest de l'Azerbaïdjan, faisant, selon les dernières statistiques, 17 morts et 34 blessés parmi la population civile.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République islamique
d'Iran auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Rajala KHORASSANI
